



Phases SIA et Planning – STEP Régionale La Grande Béroche

Tout projet de construction se subdivise en différentes phases temporelles et matérielles, nommées selon la SIA (Société suisse des ingénieurs et architectes) :

SIA 1 Définition des objectifs : Cette phase implique de définir les objectifs et besoins du projet, évaluer sa faisabilité technique et financière, identifier les risques et opportunités.

SIA 2 Études préliminaires – Cette phase inclut une démarche précise et une organisation déterminée, avec des documents de base définis pour le projet. La faisabilité est démontrée.

SIA 3 Étude du projet – À l'issue de cette étape, les plans et devis définitifs sont définis. Les autorisations de construire sont obtenues. Cette phase inclut les étapes 31 à 33 : Avant-projet, projet de l'ouvrage et procédure de demande d'autorisation.

SIA 4 Appel d'offres – La phase SIA 41 comprend les appels d'offres, la comparaison des offres et les propositions d'adjudication. Elle aboutit à la conclusion des contrats de vente et d'entreprise.

SIA 5 Réalisation – Les phases SIA 5.51 à 5.53 englobent la réalisation du projet, l'exécution des travaux et la mise en service.

SIA 6 Exploitation – La phase SIA 6 assure l'exploitation post-réception d'un ouvrage

Suite du projet, jalons

